

Quand Jospin, en 1996, s'emmêlait déjà les pinceaux entre clandestins expulsables et régularisables

écrit par Jean Lafitte | 26 juillet 2019



Michel Bassi

Sans-papiers : les ambiguïtés de Jospin

Éclair Pyrénées du 19 août 1996, pp. 1-2.

Lionel Jospin ne manque pas d'une certaine habileté. Le Parti socialiste s'étant jusqu'ici montré d'une grande discrétion dans cette malheureuse affaire des « sans-papiers », son premier secrétaire s'est vu obligé de monter au créneau. Il l'a fait, avec une prudence rendue nécessaire par le passé contradictoire des gouvernements socialistes, depuis les régularisations massives d'immigrés lors du premier septennat de Mitterrand, jusqu'au « la France ne peut accueillir toute la misère du monde » de Rocard, et aux charters de Mme Cresson, lors du second. Il ne pouvait donc reprendre l'antienne des professionnels de l'humanitaire sur la France terre d'accueil, ni même réclamer une régularisation générale des « sans-papiers ». M. Jospin se voulait, hier soir, modéré et responsable. Mais il fallait bien qu'il se démarque du

gouvernement.

Aussi se lança-t-il dans un distinguo entre les immigrés clandestins, qu'il faut rejeter (approbation des charters ?) et ceux qui, après avoir bénéficié de titres de séjour, sont maintenant des irréguliers de par les dispositions nouvelles des lois Pasqua. Ce qui ne crée pas une situation de non-droit contrairement à ce que dit le premier secrétaire. L'argument peut porter, cependant, provoquer une réaction du genre « ces pauvres gens ne sont pas responsables de ce qui leur arrive ». Mais le propos de M. Jospin devient moins crédible quand il ajoute une autre distinction, cette fois entre les « sans-papiers » régularisables et ceux qui ne le seraient pas. Il faudrait, dit-il, déterminer des critères, après négociations entre le gouvernement et un ou plusieurs médiateurs.

Mais la loi peut-elle être ainsi négociée hors du parlement ? Surtout M. Jospin ne peut ignorer que la politique de l'immigration – avec son complément, la politique d'intégration – est une, qu'elle ne se prête pas à d'acrobatiques circonvolutions. Si l'on a bien compris le leader socialiste, les seuls immigrés qu'il convient de considérer sont ceux que l'on connaît, enfin insister sur le petit nombre de personnes concernées, c'est ignorer – ou feindre d'ignorer – l'appel d'air immédiat qu'une mesure de régularisation provoquerait. Habile, certes, M. Jospin. Mais ambigu comme on l'est toujours en voulant tenir un discours responsable tout en flattant la sensibilité publique.

Michel Bassi